



INFORMATION DESTINÉE AUX FACILITATEURS ET AUX MEMBRES CONCERNANT LES RÈGLES ADMINISTRATIVES



REGISTRE DES PRÉSENCES

- Veuillez inscrire le nom des membres dans la case appropriée (**inscrivez d'abord votre nom puis celui des autres membres du groupe en ordre alphabétique**); indiquez le nombre d'heures de présence de chaque membre. Consignez le sujet de discussion de la réunion ainsi que la date.
- Une fois par année, après la dernière réunion, **p.ex. SEPTEMBRE 2002 - AOÛT 2003**, veuillez compléter le registre et l'envoyer à notre bureau. Ce registre permettra de calculer le nombre de crédits de formation accordés à chacun des membres. Une fois le registre reçu, nous expédierons les lettres de confirmation des crédits au facilitateur qui les distribuera à chacun des membres inscrits. (**N'envoyez pas de registre des présences après chaque réunion**).

JOURNAL DE RÉUNION

- Le journal de réunion nous permet d'évaluer et d'améliorer le programme. Veuillez remplir un journal à chaque réunion. Conservez la copie jaune dans vos archives et retournez la copie blanche à notre bureau par courrier ou par télécopieur.

MODULES

- Tous les nouveaux modules continueront d'être expédiés aux membres inscrits, **sans frais**. Vous pouvez utiliser le formulaire Liste des modules disponibles pour commander des modules supplémentaires. Des frais d'administration seront exigés de tous les membres du groupe pour toute demande supplémentaire de modules: 25,00\$ par membre du groupe pour chaque module choisi sur cette demande, jusqu'à un maximum de 250,00\$ par membre. Aucun frais pour les groupes qui existent depuis les dernières trois années et plus (membres payés seulement).

DEMANDE DE REÇUS ET DE CRÉDITS

- À partir du 1^{er} septembre 2001, chaque membre recevra une copie en duplicata du reçu de cotisation et une lettre confirmant les crédits de formation accordés. Des frais d'administration de 20,00 \$ seront exigés pour chaque demande supplémentaire de reçu de cotisation et/ou de confirmation de crédits de formation.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

- Les membres, anciens ou nouveaux, qui annulent leur inscription deux mois après le paiement de leur cotisation, recevront un remboursement égal à leur cotisation moins 25% de frais d'administration. Aucun remboursement après 60 jours.

UN RAPPEL À TOUS LES FACILITATEURS:

Lorsqu'un nouveau membre se joint à votre groupe, veuillez nous en informer dès que possible afin que nous vous fassions parvenir le nombre adéquat de modules de formation. Uniquement les membres dont la cotisation est acquittée recevront des modules. En outre, veuillez informer les nouveaux membres qu'ils peuvent bénéficier d'une cotisation calculée au prorata en nous contactant pour connaître tous les détails.

QUESTIONS:

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le programme, n'hésitez pas de nous contacter au 1-800-661-3249 ou au 905-525-9140 poste 22219.